

recommencer à zéro avec quelque chose qui n'a pas fait ses preuves? Non. Et ça, c'est le mot clé, non.

Une telle destruction serait inefficace et injustifiée. C'est typique du style d'argument qui nous vient des députés d'en face. Ils essaient toujours de jeter par terre, mais ils ne sont pas prêts à reconstruire. Cette attitude négative ne permet pas d'accomplir quoi que ce soit. Au lieu de dire qu'il y a certaines choses que nous n'aimons pas, donc détruisons le tout, pourquoi ne pas dire: il y a certaines bonnes choses dans ce système, essayons de l'améliorer?

• (1825)

Depuis qu'il est à Ottawa, le Parti réformiste a essayé de discréditer le programme d'immigration qui a fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Il a cherché à faire peur aux gens et à créer l'impression que les immigrants et les réfugiés venaient ici simplement pour profiter de nos programmes sociaux et pour perturber notre système judiciaire.

Je voudrais dire officiellement que ces accusations et ces insinuations sont une insulte à l'égard des immigrants, dont je suis, qui ont construit ce pays. Le système de détermination du statut de réfugié qu'utilise le Canada est renommé dans le monde entier. Des pays nous demandent conseil, car ils savent que nous avons l'expérience et que nous avons fait preuve de leadership dans le domaine de la détermination du statut de réfugié. Toutefois, je suppose que le député ne regarde pas cela. Il préfère se concentrer sur les cas les plus sensationnels, ceux qui font la manchette des journaux et peuvent ainsi justifier ses raisons pour démanteler la commission.

Le gouvernement estime qu'en conservant les institutions qui font la réputation du Canada à l'étranger, nous maintiendrons cette bonne réputation.

[Français]

D'excellentes raisons ont justifié l'existence de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

La Cour suprême du Canada a statué que la Charte des droits et libertés garantit au demandeur du statut de réfugié le droit à une audience verbale. Par conséquent, nous avons besoin d'une instance habilitée à entendre les revendications de statut de réfugié de façon équitable et équilibrée.

Lorsque la création d'une telle instance a été proposée, il y a plusieurs années, le Parlement a opté pour la mise sur pied d'un tribunal de prise de décision qui serait indépendant du gouvernement. L'objectif consistait à mettre en place une organisation professionnelle sur laquelle les orientations politiques ou idéologiques n'influeraient pas.

Pour garantir le caractère objectif et impartial du processus d'audience, il faut un tribunal imperméable à la partisanerie politique.

De plus, il faut nommer à la Commission des professionnels qui ont reçu la formation requise pour saisir toutes les subtilités et les particularités complexes des cas des réfugiés. On a déjà dit que la détermination du statut de réfugié constitue une des

### Initiatives parlementaires

formes d'arbitrage les plus délicates. Il s'agit d'une tâche extrêmement exigeante sur la plan émotif qui suppose un grand souci de justice et d'équité.

Les commissaires de la CISR sont sélectionnés en fonction des qualités jugées nécessaires pour mener à bien ce travail important et bien souvent éprouvant. Chacun d'entre eux aborde son travail dans une perspective différente avec une connaissance particulière de la collectivité internationale.

Par le passé, le processus de nomination des commissaires a suscité quelques préoccupations. Le gouvernement les a reconnués et a entrepris de former un comité consultatif indépendant qui vérifiera les compétences de toutes les personnes qui posent leur candidature à la Commission.

M. Gordon Fairweather présidera ce comité consultatif dont les membres s'assureront que l'on ne présente au gouvernement que des candidats qualifiés. De plus, les membres de ce comité devront s'assurer que l'on respecte un juste équilibre entre les normes objectives de la Commission et les pressions de plus en plus fortes du public en faveur d'une plus grande responsabilité politique.

Un autre événement récent, que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé le 1<sup>er</sup> mars dernier, a été la décision d'abolir un des deux postes de commissaire aux audiences sur le statut de réfugié.

La réduction du nombre d'employés de la Section du statut de réfugié, qui passera de 175 à 112, se traduira par des économies annuelles de 5,7 millions de dollars. Les sommes économisées serviront à venir en aide aux réfugiés.

Ce ne sont là que quelques exemples de la façon dont notre gouvernement s'est engagé à améliorer un système qui donne déjà de bons résultats. Contrairement à nos critiques, nous croyons qu'il faut mettre à profit les réussites du passé dans la recherche de solutions aux problèmes d'aujourd'hui, plutôt que de se plaindre et de prendre des mesures radicales.

[Traduction]

Afin de maintenir sa pertinence et son efficacité, la commission évalue continuellement son rendement et cherche des moyens de s'améliorer. Elle a spontanément entrepris un processus permanent d'auto-examen critique de ses politiques, pratiques et procédures.

• (1830)

Contrairement à ce que le député voudrait nous laisser croire, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est un organisme responsable qui n'a de cesse qu'elle améliore ses activités pour mieux réaliser ses objectifs. Ces dernières années, la commission s'est particulièrement consacrée au perfectionnement de ses pratiques.

C'est ainsi que la section d'arbitrage a maintenant recours à la vidéoconférence dans certains cas. Autre exemple de mesure positive: on a élaboré des lignes directrices pour l'examen des revendications présentées par des femmes qui craignent d'être persécutées en raison de leur sexe. Le Canada est le premier pays